



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE LA BAUSSAINE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un du mois de mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire après convocation légale le quinze du mois de mars deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Étaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Alain GRIFFE, Gaëlle COÏC, Hervé COLLET, Daniel CHOTARD, Aurélie JOSSELINE, Joseph QUENOUILLE, Diane NAUT (arrivée à 19 heures), France LEMAITRE, Catherine PIEL.

Absents excusés : Jérôme RIAND (pouvoir à Hervé COLLET), Aline BOUVIER.

Secrétaire de séance : Aurélie JOSSELINE.

1- Budget de la Commune : Compte de Gestion 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion 2021 dressé par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **ADOpte** le Compte de Gestion 2021 pour le budget de la Commune.

2- Budget de la Commune : Compte Administratif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Réalizations exercice 2021	Dépenses	651.119,61 €	307.136,29 €
	Recettes	712.813,15 €	334.437,74 €
	Résultat 2021	61.693,54 €	27.301,45 €
Reprise des résultats 2020 :		147.533,33 €	104.498,79 €
Résultat de clôture 2021 :		209.226,87€	131.800,24 €
Résultat global 2021 :		341.027,11 €	
Restes à réaliser		//////////	200.809,58 €

3- Fiscalité directe locale : Vote des taux 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de suivre la proposition de Monsieur le Maire et **VOTE** les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

	Taux 2022
Foncier bâti	39.33 %
Foncier non bâti	49.99 %

4- Budget de la Commune : Affectation des résultats.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **ADOpte** cette proposition d'affectation des résultats :

- **Résultat de fonctionnement :**
 - **Compte 002** - Excédent de fonctionnement reporté (recettes de foncion.) : **209.226,87 €.**
- **Résultat d'investissement :**
 - **Compte 001** - Excédent d'investissement reporté (recettes d'investissement) : **131.800,24 €.**

5- Budget de la Commune : Budget Primitif 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du Budget principal de la Commune dont la balance générale se présente comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	574.019,87 €	364.793,00 €
Excédent de fonctionnement reporté		209.226,87 €
Total	574.019,87 €	
SECTION d'INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	395.953,65 €	264.153,41 €
Excédent d'investissement reporté		131.800,24 €
Total	395.953,65 €	

6- Budget Assainissement : Compte de Gestion 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion 2021 dressé par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **ADOpte** le Compte de Gestion 2021 pour le budget de l'Assainissement.

7- Budget Assainissement : Compte Administratif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Réalizations exercice 2021	Dépenses	19.649,34 €	36.918,00 €
	Recettes	24.163,42 €	15.818,00 €
	Résultat 2021	4.514,08 €	- 21.100,00 €
Reprise des résultats 2020 :		38.425,98 €	7,60 €
Résultat de clôture 2021 :		42.940,06€	- 21.092,40 €
Résultat global 2021 :		21.847,66 €	
<i>Restes à réaliser</i>		//////////	//////////

8- Budget Assainissement : Affectation des résultats.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **ADOPTE** cette proposition d'affectation des résultats :

- **Résultat de fonctionnement :**
 - **Compte 002** - Excédent de fonctionnement reporté (recettes de fonction.) : **21.847,66 €**
- **Résultat d'investissement :**
 - **Compte 001** – Déficit d'investissement reporté (dépenses d'investissement) : **21.092,40 €**
 - **Compte 1068** – Affectation en réserve (recettes de fonctionnement) : **21.092,40 €**

9- Budget Assainissement : Budget Primitif 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du Budget Assainissement dont la balance générale se présente comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	45.201 ,86 €	23.354,20 €
Excédent de fonctionnement reporté		21.847,66 €
Total	45.201,86 €	
SECTION d'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	33.441,86 €	54.534,26 €
Déficit d'investissement reporté	21.092,40 €	
Total	54.534,26 €	

10- Unité mobile France Services de Plouasne : Convention de partenariat.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de La Baussaine bénéficie de l'unité France Services de Plouasne à raison d'une permanence bimensuelle, les mercredis matin de 10 heures à 12 heures.

Pour assurer le fonctionnement de l'Unité mobile France Services de Plouasne, il est demandé aux communes adhérentes d'y contribuer financièrement.

Pour la commune de La Baussaine, cela représente un montant de 1.061,15 € pour l'année 2022.

Après discussions au cours desquelles il a été demandé que soient apportées des précisions sur les modalités du calcul de la contribution, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

11- Aire de jeux municipale : Sollicitation de la DSIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **SOLLICITE** un financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT	Financement		
	19.660,82 €	DSIL	25%
Fonds propres		75%	14.745,61 €
TOTAL		100%	19.660,82 €

12- Travaux de l'Église : Sollicitation de la DSIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **SOLLICITE** un financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT	Financement		
	584.000,00 € ----- Estimation provisoire de juin 2019	DRAC	40%
DSIL		25%	146.000,00 €
Fondation du Patrimoine		35%	204.400,00 €
Fonds propres		/	/
TOTAL		100 %	584.000,00 €

13- Aménagement d'une voie piétonne : Sollicitation de la DSIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **SOLLICITE** un financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT	Financement		
	4.950,00 €	DSIL	25%
Fonds propres		75%	3.712,50 €
TOTAL		100 %	4.950,00 €

La Baussaine, le 3 mai 2022.



Le Maire,

Jérémy LOISEL.